

Division de Caen

DEP-DSNR CAEN -N°0724 -2006

Affaire suivie par :

Hérouville Saint-Clair, le 27 novembre 2006

Monsieur le Directeur
du CNPE de Flamanville
BP 4
50340 LES PIEUX

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° INS-2006-EDFFLA-0009 du 21 novembre 2006.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993, une inspection annoncée a eu lieu le 21 novembre 2006 au CNPE de FLAMANVILLE, sur le thème Facteurs Humains.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 21 novembre 2006 concernait l'intégration des facteurs humains et organisationnels dans les activités d'exploitation sur le CNPE de Flamanville. Les inspecteurs ont porté une attention particulière à la politique, l'organisation et les outils facteurs humains mis en place. Deux visites sur le terrain ont permis d'examiner des actions mises en œuvre dans le cadre de la déclinaison de la politique : tout d'abord l'observation terrain de la consultante facteurs humains au poste d'accueil principal ainsi que l'analyse des événements significatifs et des outils sûreté comme la communication opérationnelle en salle de consignment.

Au vu de cet examen par quadrillage, il ressort que l'organisation mise en place est récente mais apparaît bien dimensionnée et que la problématique facteurs humains est une préoccupation partagée par les managers. Toutefois, si à ce jour beaucoup d'actions ont été commencées, l'exploitant devra veiller à mettre en place des indicateurs ainsi que des actions de communication et de vérification lui permettant d'inscrire sa politique facteurs humains dans une démarche d'amélioration continue.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

A.1. Communication

De nombreuses actions ont été mises en œuvre sur le CNPE comme par exemple les actions d'observation, le questionnaire de perception de la sûreté, la communication opérationnelle, les analyses de risques transverses,... Des améliorations concrètes en ont découlé, il apparaît cependant que les agents n'ayant pas participé directement aux actions n'en ont pas connaissance. Le nombre de demandes émanants des services pour réaliser des analyses est très faible et ce manque de communication en est peut-être une cause.

Je vous demande de mettre en place un plan de communication sur les facteurs humains à destination de tous les agents. Vous m'en transmettez une copie.

B. Compléments d'information

B.1. Intégration des prestataires dans la démarche performance humaine

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la politique facteurs humains du CNPE concernent à ce jour uniquement les agents EDF du site. Les prestataires peuvent être amenés à participer à des analyses d'événements significatifs sûreté ou radioprotection quand ils sont concernés ; toutefois, pour la mise en œuvre des autres outils facteurs humains et notamment la fiabilisation des interventions, ils ne sont pas associés.

Je vous demande de m'indiquer, sous trois mois, quel est votre projet d'intégration des prestataires à votre démarche facteurs humains (délai, périmètre de votre action, prestataires concernés...). Considérant qu'au niveau national la même réflexion est engagée, vous me transmettez également les décisions prises sur le sujet par vos services centraux.

B.2. Indicateurs et bilan facteurs humains

Un seul indicateur a été mis en place par le CNPE de Flamanville sur les facteurs humains, il s'agit de la comptabilisation du nombre d'Observatoires Sûreté Radioprotection Disponibilité Environnement (OSRDE) réalisé par an. Sinon pour suivre l'ensemble des actions de la politique facteurs humains sur le CNPE, un bilan annuel est effectué. Le partage de l'avancement du plan d'actions se fait donc essentiellement au travers d'échanges informels.

Je vous demande de m'indiquer les indicateurs que vous allez mettre en place sur ce thème. Vous m'expliquerez également comment s'effectue la transmission des informations sur les facteurs humains au sein de vos différentes réunions managériales.

Enfin vous me transmettez également une copie du bilan facteurs humains pour l'année 2006 et vos perspectives 2007.

B.3. Cahier de quart consignation

Le cahier de quart consignation a été informatisé. Cette informatisation permet de reprendre lors de la relève l'ensemble des points notables. La transmission des informations est faite sur un support lisible et connu de tous. Le chargé de consignation nous a toutefois expliqué que cet outil fonctionnel, utilisé quand les tranches sont en fonctionnement, ne l'était pas lors des arrêts de tranche.

En effet, durant ces périodes, le nombre de consignations et d'interventions est trop important et la mise en œuvre du cahier de quart informatique prend trop de temps. C'est pourquoi les chargés de consignation établissent pour leur relève une synthèse manuscrite et orale.

Je vous demande de m'indiquer comment le choix d'un tel outil a été fait et quelles sont les actions menées pour permettre de passer de façon la plus fiable possible les informations lors des relèves de quart d'arrêt de tranche.

C. Observations

C.1. Communication opérationnelle des agents de consignation

Lors de la relève de quart, les informations échangées par les agents ont été faites en suivant les informations notées sur le cahier de quart. Il est toutefois encore fréquent d'évoquer des robinets sans mentionner le trigramme du circuit concerné.

C.2. Questionnaire de perception de la sûreté

Un questionnaire de perception de la sûreté a été complété par les agents du CNPE. Un travail d'analyse conséquent a été effectué par la consultante facteurs humains. Il est toutefois regrettable que ce travail de fond n'ait pas permis la mise en place d'actions d'amélioration.

C.3. Définition

Le terme d'ESA, événement significatif accident apparaît dans vos notes sans faire l'objet de définition.

Je vous demande de m'indiquer la définition d'un ESA ainsi que les critères de classement d'un accident en ESA.



Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas **deux mois**. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de division,

SIGNE PAR

Olivier TERNEAUD